

*L'apprentissage,
une formation,
des compétences,
un emploi.*



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Auvergne - Rhône-Alpes

L'apprentissage, mode d'emploi

- **L'APPRENTISSAGE C'EST UNE FORMATION, DES COMPÉTENCES, UN EMPLOI** > 03
- **CONSTRUIRE ET VALIDER SON PROJET PROFESSIONNEL** > 04
 - Dès septembre de l'année précédente**
S'informer, se documenter sur les métiers, sur les formations
 - Dès décembre**
Valider son choix en rencontrant des professionnels
- **RECHERCHER UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL** > 05
 - Dès février**
Préparer sa candidature, valoriser ses motivations
- **FINALISER LE CONTRAT ET L'INSCRIPTION EN CFA** > 08
 - Dès Juin**
Signer un contrat d'apprentissage
 - Dès Septembre**
Intégrer un CFA
- **MES INTERLOCUTEURS** > 09

L'apprentissage,

c'est une formation, des compétences, un emploi

Par la voie scolaire ou par l'apprentissage, si les diplômes, les titres et les épreuves sont les mêmes, le mode de formation diffère.

Dans le cadre de la voie scolaire, il s'agit de poursuivre sa formation en temps plein dans un lycée professionnel, une université, une grande école.

Tandis qu'avec l'apprentissage, la formation se répartit en alternance entre le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et une entreprise.

UNE FORMATION, DES COMPÉTENCES

- Du CAP au BAC + 5 (diplôme d'ingénieur).
- Dans des domaines variés de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, des services, et de l'agriculture.
- En alternance entre le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et l'entreprise, avec l'accompagnement d'un maître d'apprentissage.

En général :

- > Pour les CAP : 1 semaine au CFA et 2 semaines en entreprise
- > Pour les BAC PRO/BTS : 1 semaine au CFA et 1 semaine en entreprise ou 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise.

UN EMPLOI

- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu en CDD pour 1 à 3 ans (selon le diplôme préparé) ou en CDI.
- Un statut de salarié avec les mêmes droits et obligations que les autres salariés de l'entreprise.
- Un salaire et des congés payés.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de **16 à 25 ans**.

- Être âgé de 16 ans au moins dans l'année civile et ne pas avoir atteint l'âge de 26 ans à la date d'entrée en apprentissage.

• Conditions particulières :

- > Les apprentis reconnus handicapés peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge.
- > Les jeunes de 15 ans peuvent conclure un contrat d'apprentissage s'ils ont terminé leur 1^{er} cycle secondaire (classe de 3^e).
- > Au-delà de 25 ans, un contrat peut être conclu s'il fait suite à un autre contrat d'apprentissage et qu'il conduit à une formation supérieure à celle déjà réalisée.
- > Les porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge.

Construire et valider son projet professionnel



Stage consulaire de découverte professionnelle

Stage de découverte entre 1 à 5 jours en entreprise pendant les vacances scolaires **pour se familiariser avec l'entreprise, y découvrir une ou plusieurs professions, valider un choix d'orientation et permettre la concrétisation d'un projet professionnel par apprentissage.**

Contact p. 11 Point A, CCI - Centre d'Aide à la Décision (CAD), CMA



Pour en savoir plus sur les métiers de l'artisanat, le contrat d'apprentissage, la recherche d'entreprises, les offres d'apprentissage dans l'artisanat.

Contact CAD, CMA



Pour en savoir plus sur les métiers du commerce, de l'industrie et des services, le contrat d'apprentissage, la recherche d'entreprises, les offres d'apprentissage.

Contact Points A, CCI



Le Mondial des métiers se tient chaque année au mois de février.

Salon de la découverte des métiers et de l'information sur les choix professionnels, c'est un événement unique en Europe qui s'adresse à tous les habitants de la nouvelle grande région Auvergne Rhône-Alpes.



Nuit de l'orientation

Face à la multitude de métiers et de formations proposées, le choix de l'orientation est difficile. Pour accompagner les collégiens, lycéens, étudiants (et leurs parents) dans leur réflexion, les Chambres de Commerce et d'Industrie organisent les nuits de l'orientation.

Contact : Point A, CCI p. 11

DÈS SEPTEMBRE

S'informer, se documenter sur les métiers, sur les formations

- Après des chambres consulaires CCI (Points A) et CMA (CAD) qui disposent de données sur les métiers et leurs évolutions.
- Sur www.onisep.fr
www.rhonealpes-orientation.org
orientation-pour-tous.fr
www.mondial-metiers.com pour consulter les fiches métiers, les guides spécialisés sur les formations.
- Sur www.onisep.fr pour consulter le guide de l'apprentissage Auvergne Rhône-Alpes qui recense l'ensemble des centres de Formations d'Apprentis et des formations disponibles en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Par des stages de découverte professionnelle.

DÈS DÉCEMBRE

Valider son choix en rencontrant des professionnels

- Par le biais d'enquêtes métiers pendant les stages consulaires de découverte professionnelle.
- En participant à des forums métiers et à des forums formation.
- En participant aux RDV de l'apprentissage et aux Mercredis de l'apprentissage.
- En participant à des Journées Portes Ouvertes en CFA (prendre contact directement avec les CFA).
- En participant au Mondial des Métiers et à des salons de découvertes des métiers (infos : www.auvergnerhonealpes.fr).
- En prenant contact avec le Centre d'Aide à la Décision (CAD) des chambres de métiers et de l'artisanat.

Rechercher une entreprise

À NOTER

- On ne démarche pas toutes les entreprises de la même façon selon son projet de formation et les entreprises ciblées.
- Pour les très petites entreprises, privilégiez la rencontre directe avec l'artisan ou le commerçant pour lui proposer votre candidature plutôt qu'un simple envoi de courrier.
- Pensez à activer votre réseau relationnel : n'hésitez pas à solliciter vos amis, votre famille.
- Laissez votre candidature dans plusieurs lieux afin de multiplier les contacts.

> **Dans tous les cas,
un CV est indispensable.**

DÈS FÉVRIER

Préparer sa candidature, valoriser ses motivations

Construire son CV, sa lettre de motivation et se préparer à l'entretien.

- Prospecter les entreprises et envoyer sa candidature.
- Consulter les bourses de l'apprentissage et postuler en ligne.
- Contacter les développeurs de l'apprentissage des CCI et CMA.

Contact p. 11

Consulter les offres d'emploi

Une offre en contrat d'apprentissage est une offre d'emploi à part entière. On peut donc consulter des offres :

- Au Centre d'Aide à la Décision (CAD) de votre Chambre de métiers et de l'artisanat qui assure également un service de mise en relation avec des employeurs après entretien.
- Sur la Bourse de l'Apprentissage des CCI : plateforme dédiée à l'apprentissage, la Bourse permet de mettre en relation les candidats à l'apprentissage et les entreprises. Les jeunes déposent leur CV. Les entreprises déposent leurs offres.
- Au Point A de votre CCI.
- Auprès des CFA (centres de formation d'apprentis) auxquels les employeurs peuvent communiquer leurs offres.
- À Pôle Emploi.
- Dans la presse quotidienne régionale, dans la presse gratuite.
- Auprès de certaines organisations professionnelles.

www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com
www.auvergne-alternance.fr

CV et lettre de motivation

COMMENT RÉDIGER SON CV

- Le CV est obligatoirement rédigé en chronologie inversée : commencez par l'expérience ou le diplôme le plus récent pour terminer par le plus ancien.

Prénom NOM
Adresse
Téléphone - Email

Photo

Titre du CV (poste souhaité)

Formation

Date : Intitulé du diplôme - Nom de l'école - Ville
2015 : CAP Vente - CFA SEPR - Lyon

Expériences Professionnelles

Date : Intitulé du poste - Nom de l'entreprise - Ville
Missions et compétences acquises
Juin - Juillet 15 : Vendeur - Entreprise Martin - Lyon
Mise en rayon, conseil client, inventaires

Compétences diverses

Informatique, langue étrangère, logiciel, etc.

Centres d'intérêt :

Loisir, culturel, sport, etc.

RÈGLES À RESPECTER POUR LE CV ET LA LETTRE DE MOTIVATION

- 1 page maximum.
- Faites relire vos documents pour éviter les fautes d'orthographe.
- Veillez à la présentation.

COMMENT RÉDIGER SA LETTRE DE MOTIVATION

Prénom NOM
Adresse
Téléphone - Email

Nom de l'entreprise
Nom de votre contact
Adresse

Lieu et date du courrier

Objet : Candidature pour le poste de ...

Madame, Monsieur,

1^{er} paragraphe : l'entreprise

- > Évitez de commencer par "je".
- > Rédigez une accroche avec quelques informations sur l'entreprise et/ou le poste souhaité.
- > Indiquez la formation que vous allez suivre.
- > Précisez le type de contrat (un contrat d'apprentissage et non un stage).

2^e paragraphe : vous

- > Expliquez vos motivations pour le poste que vous visez.
- > Présentez votre formation, votre expérience et vos atouts personnels.
- > Appuyez-vous sur vos expériences professionnelles et extra-professionnelles.

3^e paragraphe : la collaboration entre l'entreprise et vous

- > Expliquez brièvement l'échange qui pourra s'établir entre l'entreprise et vous.
- > Sollicitez un entretien au cours duquel vous pourrez détailler vos motivations.
- > Précisez si vous êtes disponible pour un stage en amont du contrat d'apprentissage.
- > Terminez votre lettre par une formule de politesse :
"Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées".
- > Signez votre lettre.

Signature

Préparer son entretien

Si l'employeur vous a fixé un rendez-vous, c'est que votre candidature l'intéresse.

Avant l'entretien

- Reprenez votre CV, et identifiez les expériences professionnelles et / ou formations en lien avec l'entreprise.
- Réfléchissez sur vos points forts et vos points faibles (qualités majeures, défauts mineurs) par rapport à cet emploi précis.
- Préparez des questions à poser à l'entreprise en fin d'entretien :
 - > *Quel est l'effectif de l'entreprise ?*
 - > *Quel est le nombre de personne avec qui vous allez travailler ?*
 - > *Quelle sera la date de démarrage de votre contrat ?*
 - > *Etc.*

Les questions les plus fréquemment posées pendant l'entretien :

SUR VOTRE FORMATION

- Pourquoi avez-vous choisi ce métier, cette formation ?
- Pourquoi en alternance ?
- Quel CFA / école avez-vous choisi ?
Quel sera le rythme de l'alternance ?

SUR VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

- Avez-vous un objectif professionnel ?
Lequel ?
- Vous voyez-vous évoluer chez nous ?
- Où vous voyez-vous dans cinq ans ?

SUR LE MOTIF DE VOTRE CANDIDATURE

- Comment avez-vous organisé votre recherche d'alternance ?
- Quelles sont les autres entreprises que vous avez contactées ?
- Pourquoi avez-vous choisi notre entreprise / cette offre ?
- Qu'est-ce qui vous intéresse dans notre entreprise / ce poste ?

SUR LE POSTE, VOTRE PERSONNALITÉ ET VOTRE COMPORTEMENT AU TRAVAIL

- Quelles qualités faut-il pour faire le métier envisagé ?
- Est-ce que vous possédez ces qualités ?
Montrez-le par des exemples issus de vos expériences professionnelles.
- Parlez-moi de votre expérience professionnelle (anciens postes, employeurs, stages...).

SUR LES CONTRAINTES

- Êtes-vous libre immédiatement ?
- Quelle est votre mobilité géographique ?
- Le trajet domicile / entreprise n'est-il pas trop long ?

Finaliser le contrat et l'inscription en CFA

DÈS JUIN

Signer un contrat d'apprentissage

Les démarches administratives liées au contrat d'apprentissage sont prises en charge par l'entreprise.

Pour constituer votre contrat l'entreprise vous demandera :

- Votre carte d'identité ou votre carte de séjour.
- Un CV et une lettre de motivation.
- Selon votre cas, une copie du dernier contrat signé ou du dernier diplôme obtenu ou un certificat de fin de scolarité.
- Vous aurez à passer une visite médicale d'embauche.

L'enregistrement de votre contrat de travail est effectué par la chambre consulaire compétente (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture).

Le dossier d'inscription au CFA

Afin de préparer votre dossier d'inscription, contactez le CFA qui vous indiquera les documents à fournir (photos d'identité, timbres, copie du dernier contrat signé ou du dernier diplôme obtenu ou un certificat de fin de scolarité, dossier d'hébergement à compléter, etc.). Vous ne pourrez intégrer la formation que lorsque toutes ces démarches auront été accomplies.

DÈS SEPTEMBRE

Intégrer un CFA

Vous avez trouvé une entreprise qui est prête à vous accueillir en contrat d'apprentissage. Vous devez maintenant finaliser le choix de votre Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et constituer votre dossier d'inscription. Ce choix doit être fait en étroite concertation avec votre entreprise d'accueil.

Consultez le guide apprentissage Auvergne Rhône-Alpes et n'hésitez pas à prendre contact directement auprès d'eux.

www.onisep.fr pour consulter le guide de l'apprentissage Auvergne Rhône-Alpes qui recense l'ensemble des centres de Formations d'Apprentis et des formations disponibles en Auvergne Rhône-Alpes
Plusieurs centres de formation peuvent proposer la même formation, comparez pour bien choisir.

Renseignez-vous également sur le contenu exact de la formation : programmes des cours, planning, alternance, type d'enseignement.

Mes interlocuteurs

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

Les Centres d'Aides à la Décision (CAD) et services d'information des jeunes

Le réseau des Centres d'Aide à la Décision (CAD) est le service d'orientation des Chambres de métiers et de l'artisanat. C'est ainsi que les actions des CAD s'articulent autour de quatre objectifs principaux : Information sur les métiers et l'apprentissage ; Aide à l'élaboration du projet professionnel des jeunes dans le cadre de l'apprentissage ; Assistance aux entreprises pour une meilleure définition de leurs besoins ; Mise en relation des candidats à l'apprentissage et des entreprises.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 01 • CMA Ain • T. 04 74 47 49 47 • cad@cma-ain.fr
- 03 • CMA Allier • T. 04 70 46 20 20 • contact@cma-allier.fr
- 07 • CMA Ardèche • T. 04 75 07 54 00 • polepma@cma-ardeche.fr
- 15 • CMA Cantal • T. 04 71 45 65 00 • contact@cma-cantal.fr
- 26 • CMA Drôme • T. 04 75 02 73 94 • m.faure@cma-drome.fr
- 38 • CMA Isère • Site de Grenoble • T. 04 76 70 82 14 • charlotte.bastian@cma-isere.fr
- 38 • CMA Isère • Site de Vienne • T. 04 76 70 82 09 • cad@cma-isere.fr
- 42 • CMA Loire • T. 04 77 92 38 00 • cad@cma-loire.fr
- 43 • CMA Haute-Loire • T. 04 71 45 65 12 • gisele.semerdjian@cma-hauteloire.fr
- 63 • CMA Puy de Dôme • T. 04 73 31 52 00 • anne-valerie.leprevost@cma-puydedome.fr
- 69 • CMA Rhône • T. 04 72 43 43 56 • cad@cma-lyon.fr
- 73 • CMA Savoie • T. 04 79 69 92 52 • f.girin@cma-savoie.fr
- 74 • CMA Haute-Savoie • T. 04 50 23 10 20 • helene.castaing@cma-74.fr

Les Chambres de Commerce et d'Industrie

Les Points A

Les Points A des CCI Auvergne-Rhône-Alpes répondent aux demandes de compétences des entreprises, aux souhaits d'orientation des jeunes et aux attentes des partenaires de l'emploi. Leurs missions : Promouvoir les métiers du commerce, de l'industrie et des services ; Informer et conseiller les entreprises et les jeunes sur les différentes aides en matière d'emploi et de formation ; Enregistrer les contrats d'apprentissage.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 01 • CCI Ain • T. 04 74 14 19 10 • www.ain.cci.fr**
- 03 • CCI Allier Montluçon • T. 04 70 02 80 56 • www.cci-montlucon.com**
CCI Allier Moulins et Vichy • T. 04 70 35 40 48 • www.moulins-vichy.cci.fr
- 07 • CCI Ardèche Délégation Nord-Ardèche • T. 04 75 36 16 71 • www.ardeche.cci.fr**
CCI Ardèche Délégation Ardèche méridionale • T. 04 75 36 17 10 • www.ardeche.cci.fr
- 15 • CCI Cantal • T. 04 71 45 40 40 • www.cantal.cci.fr**
- 26 • CCI Drôme • T. 04 75 75 87 57 • www.drome.cci.fr**
- 38 • CCI Grenoble • T. 04 76 28 29 80 • www.grenoble.cci.fr**
- 38 • CCI Nord-Isère • T. 04 74 95 71 71 • www.ccinordisere.fr**
- 42 • CCI Lyon Métropole Délégation Saint-Etienne • T. 04 72 40 57 42 • www.lyon-metropole.cci.fr**
- 42 • CCI Lyon Métropole Délégation Roanne • T. 04 72 40 57 42 • www.lyon-metropole.cci.fr**
- 43 • CCI Haute-Loire • T. 04 71 09 90 00 • www.hauteloire.cci.fr**
- 63 • CCI Puy-de-Dôme • T. 04 73 43 43 29 • www.puy-de-dome.cci.fr**
- 69 • CCI Lyon Métropole Délégation Lyon • T. 04 72 40 57 42 • www.lyon.cci.fr**
- 69 • CCI Beaujolais • T. 04 74 62 73 00 • www.beaujolais-cci.com**
- 73 • CCI Savoie • T. 04 57 73 73 73 • www.savoie.cci.fr**
- 74 • CCI Haute-Savoie • T. 04 50 33 72 10 • www.haute-savoie.cci.fr**

Grâce au soutien financier de l'Agefiph, les CCI, les CMA et les Chambres de l'Agriculture (CA) sont également dotées de compétences spécifiques pour accompagner vers l'apprentissage les jeunes handicapés.
Développeur de l'apprentissage mission handicap CCI :

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dépt. 07/26/42

Elise DANSOU • T. 04 72 11 43 71 • edansou@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Dépt. 01/69

Myriam HACINE-GHERBI • T. 04 72 11 33 40 • m.hacine-gherbi@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Dépt. 38/73/74

Jeremy GONZALEZ • T. 04 72 11 43 72 • jgonzalez@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Contacts CAD page 9

CHAMBRES DE L'AGRICULTURE

Dominique ROMAGNOLI • T. 06 81 44 95 61 • dominique.romagnoli@isere.chambagri.fr

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Chambres de Commerce et d'Industrie

Les développeurs de l'apprentissage

Grâce au soutien financier du Conseil Régional, les CCI et les CMA sont dotées de développeurs de l'apprentissage. Ces conseillers spécialisés en matière d'apprentissage démarchent les entreprises pour les sensibiliser au dispositif de l'apprentissage et aux aides dont elles font l'objet.

CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 01 • **CMA Ain** • Marie-Hélène ESPEL VAUCHERET • mh.espelvaucheret@cma-ain.fr
- 03 • **CMA Allier** • Aurélie LIVROZET • aurelie.livrozet@cma-allier.fr
- 03 • **CMA Allier** • Célie MELAC • celie.melac@cma-allier.fr
- 07 • **CMA Ardèche** • Séverine DEGIRON • s.degiron@cma-ardeche.fr
- 15 • **CMA Cantal** • Valérie CHANUT • valerie.chanut@cma-cantal.fr
- 26 • **CMA Drôme** • Anne-Sophie DERA EVE • as.deraeve@cma-drome.fr
- 38 • **CMA Isère** • Site de Vienne • Véronique GARREC • veronique.garrec@cma-isere.fr
- 38 • **CMA Isère** • Site de Grenoble • Aurélie SFERRAZZA • aurelie.sferrazza@cma-isere.fr
- 42 • **CMA Loire** • Alexiane GAREL • alexia.garel@cma-loire.fr
- 43 • **CMA Haute-Loire** • Magalie GERENTON • magalie.gerenton@cma-hauteloire.fr
- 63 • **CMA Puy-de-Dôme** • Bruno BOUCHET • bruno.bouchet@cma-puydedome.fr
- 69 • **CMA Rhône** • Anne Claire HABOZIT • a.habozit@cma-lyon.fr
- 73 • **CMA Savoie** • Claudine ZANONI • c.zanoni@cma-savoie.fr
- 74 • **CMA Haute-Savoie** • Emmanuel MULON • emmanuel.mulon@cma-74.fr

CCI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 01 • **CCI Ain** • Martine BALOUFAUD • mbaloufaud@ain.cci.fr
- 03 • **CCI Allier** • Montluçon, Murielle PETITET • m.petitet@cci-montlucon.com
- 03 • **CCI Allier** • Moulins et Vichy • Dominique GRZESKIEWIEZ • dgrzeskiewiez@moulins-vichy.cci.fr
- 07 • **CCI Ardèche** • Muguet LAUMOND • muguet.laumond@ardeche.cci.fr
- 15 • **CCI Cantal** • Alexandra BOUSQUET • abousquet@cantal.cci.fr
- 26 • **CCI Drôme** • Sandrine CAMISULI • s.camisuli@drome.cci.fr
- 38 • **CCI Nord-Isère** • Sylvia EMANUELE • sylvia.emanuele@nord-isere.cci.fr
- 38 • **CCI Grenoble** • Adeline RAUL • adeline.raul@grenoble.cci.fr
- 42 • **CCI Lyon Métropole Délégation Saint-Etienne** • Christine HORWATH • christine-horwath@saint-etienne.cci.fr
- 42 • **CCI Lyon Métropole Délégation Roanne** • Véronique TISSOT • v.tissot@lyon-metropole.cci.fr
- 43 • **CCI Haute-Loire** • Isabelle FAVIER • i.favier@hauteloire.cci.fr
- 63 • **CCI Puy-de-Dôme** • Evelyne PAYS • evelyne.pays@puy-de-dome.cci.fr
- 69 • **CCI Lyon Métropole Délégation Lyon** • Jérémy THILLET • j.thillet@lyon-metropole.cci.fr
- 69 • **CCI Lyon Métropole Délégation Lyon** • Mallory SUCHETET • m.suchetet@lyon-metropole.cci.fr
- 69 • **CCI Beaujolais** • Julien MOREIRA • jmoreira@villefranche.cci.fr
- 74 • **CCI Haute-Savoie** • Hayriye GUMUS • hgumus@haute-savoie.cci.fr

L'apprentissage, plus qu'une formation, une véritable expérience professionnelle

UNE FORMATION UN DIPLÔME

- Alternativement dans une entreprise et dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

UN CONTRAT DE TRAVAIL

- Un contrat de travail conclu pour une durée limitée ou pour une durée indéterminée (CDI).
- Obligations réciproques de formation et d'assiduité des parties, s'ajoutant aux droits et devoirs identiques à ceux définis dans un contrat de travail "classique".

UN SALAIRE

- Une rémunération fonction du SMIC ou du minimum conventionnel, variable selon l'âge de l'apprenti, son parcours d'étude antérieur, l'année d'exécution du contrat et l'activité de l'entreprise d'accueil, avec un minimum légal au moins égal à :

16-17 ANS 18-20 ANS 21 ANS ET +

25 % la 1 ^{re} année	41 % la 1 ^{re} année	53 % la 1 ^{re} année
37 % la 2 ^e année	49 % la 2 ^e année	61 % la 2 ^e année
53 % la 3 ^e année	65 % la 3 ^e année	78 % la 3 ^e année

DES PERSPECTIVES

À la fin du contrat d'apprentissage, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- > signer un nouveau contrat d'apprentissage pour préparer un diplôme supérieur ou éventuellement pour vous orienter dans une autre voie, dans la même entreprise ou dans une nouvelle ;
- > intégrer définitivement l'entreprise qui vous a formé ou une autre entreprise.

Dans l'attente de la signature d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, vous devez vous inscrire à Pôle Emploi afin de percevoir une allocation chômage proportionnelle au temps travaillé et au salaire perçu.

DES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉ EUROPÉENNE

Les Chambres consulaires sont impliquées dans la plateforme initiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et dans les projets Erasmus + pour favoriser la mobilité des apprentis.

Les CFA proposent à leurs apprentis de tous niveaux de formation, des périodes de travail dans un pays de l'Union Européenne. Parlez-en à votre formateur référent.

La force d'un réseau au service des entreprises



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Chambre de Commerce et
d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes
32 quai Perrache - CS 10015
69286 Lyon cedex 02
T. 04 72 11 43 43
F. 04 72 11 43 62

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Auvergne - Rhône-Alpes

Chambre Régionale de Métiers
et de l'Artisanat Auvergne - Rhône-Alpes
Central Parc N°1 - 119, Bd Stalingrad
69100 Villeurbanne
T. 04 72 44 13 30
Fax 04 78 89 93 73

www.crma-auvergne.fr
www.crma-rhonealpes.fr